



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 821 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 7^e jour du mois de février 2022, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 821 intitulé « Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel ».

Procédure effectuée pour l'adoption du règlement :

Avis de motion, dépôt et présentation d'un projet de règlement	17 janvier 2022
Avis public contenant un résumé et les modalités pour son adoption	27 janvier 2022
Adoption du règlement	7 février 2022
Transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	14 février 2022

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 14 février 2022.

Danny Roy, directeur général et greffier-trésorier